

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 juin 2024.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ ET JEROME DERVAUX.

Ont donné pouvoir : CARINE GAU A LUDOVIC ROHART, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, NATHALIE GABRYELEWICZ A SEBASTIEN HENNON, ROGER VANDEVYVERE A GUY DERACHE, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A MARIE-JOSEE MASSON, EMILIE PLAISANT A DIDIER BAERT, MARINE HERLEM A MICHEL PIQUET, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET JACQUES LEMAIRE A CECIL DEMULIER.

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN

En introduction du conseil municipal, M. le Maire propose une présentation du nouveau site internet de la ville.

M. le Maire souhaite vivement remercier Mme Betty MORETTI, M. David ACHIN et M. Corentin MAERTENS pour leur investissement tout au long de cette démarche afin de mener à bien ce projet.

M. le Maire donne la parole à Mme BETTY MORETTI, responsable du service communication.

Mme Betty MORETTI remercie M. le Maire de lui confier la présentation du nouveau site internet de la ville. Elle explique que ce projet a été réalisé en interne grâce au savoir technique de M. Corentin MAERTENS, de l'aide de M. David ACHIN, conseiller municipal délégué au numérique, et du contenu/aspect visuel du service communication.

Ils ont souhaité que le nouveau site internet de la ville d'Orchies soit :

- Ergonomique
- Dynamique

- Agréable à regarder
- Facile d'utilisation
- Disponible sur divers supports avec un format adapté selon l'outil utilisé (ordinateur, tablette, téléphone)

Les grandes rubriques les plus consultées par les internautes et qui seront remises en avant sous une nouvelle forme sont :

- **Les démarches** : état-civil, urbanisme, jeunesse, CCAS...
- **Les associations**
- **Les infos pratiques** : arrêtés municipaux, dates des marchés, les ouvertures exceptionnelles, les horaires de bus/trains...
- **L'agenda** : actualités et prochains évènements (connectés avec Facebook (12 000 followers) et Instagram)

Plusieurs idées d'amélioration ont déjà été évoquées en interne comme :

- Pouvoir feuilleter les bulletins municipaux sans avoir à télécharger le document
- Créer une rubrique « Projet d'avenir » : elle présentera les nouveaux projets de la commune comme la Tour à Diable, la Médiathèque... indiquant le lieu, les travaux, les évènements etc...
- Redynamiser la rubrique « Contact » : diriger directement les demandes/réclamations au service concerné en fonction du motif choisi afin de simplifier le traitement de réponse.
- Créer une rubrique dédiée aux élus de la municipalité : projeter une photo, les délégations et l'adresse mail, avec l'accord de ce dernier.

Pour rappel, la ville d'Orchies est connectée sur Facebook, Instagram, Tiktok, Youtube et Panneau Pocket.

Quelques finalisations seront faites cet été pour une sortie officielle à compter du 1^{er} septembre 2024.

M. David ACHIN souhaite remercier Mme Betty MORETTI et son équipe ainsi que M. Corentin MAERTENS pour l'excellent travail effectué. Un travail qui a d'autant plus de valeur au vu de la complexité de réaliser ce type de projet.

Le prix d'une telle création par une société s'étend entre 5 000 et 10 000€.

Pour le cas de la ville, cette création a coûté les heures de travail des agents mobilisés.

Au niveau du site, un réel travail d'interconnexion a été fait entre les différentes plateformes de réseaux sociaux que possède actuellement la ville. Ceci va faciliter la vie des

services, notamment du service communication, pour la publication des actualités qui seront reprises automatiquement sur toutes les plateformes.

En termes de coût, M. David ACHIN précise qu'aucune dépense supplémentaire n'est liée à l'exploitation de ce site par rapport à aujourd'hui.

Mme Lise FOUCART les félicite pour la création de ce nouveau site internet car en effet il manquait le lien de communication entre les habitants et les projets de la ville. Elle demande s'il ne serait pas judicieux de rajouter en avant, dans la présentation générale, un encart stipulant les messages importants et/ou évènements particuliers.

M. David ACHIN indique qu'il avait échangé avec les agents concernés afin d'améliorer certains points notamment les formulaires et documents en envisageant de les dématérialiser pour faciliter le traitement au niveau de la ville.

Il revient alors sur la proposition de Mme Lise FOUCART et stipule que l'idée est très intéressante et sera bien évidemment étudiée.

M. Cécil DEMULIER souhaite rebondir sur le sujet des associations, savoir si chacune des associations pourra y accéder afin d'ajouter ses propres informations/manifestations. En l'occurrence, donner un seul accès à un représentant de chaque association afin d'alimenter les informations à leur convenance.

M. David ACHIN répond que pour chaque association, le site de la ville propose un lien vers leur propre site (si elles en possèdent). Mais au vu des problématiques de RGPD, d'images (site charté) et de sécurité, ils n'ont pas souhaité ouvrir l'accès du site à tous.

M. Cécil DEMULIER comprend la complexité de sécurité et rectifie ses propos en demandant donc s'il n'est pas possible d'avoir un lien qui amène à un hébergement extérieur dédié aux associations.

M. David ACHIN indique qu'il y aura de ce fait un coût car aujourd'hui l'hébergement coûte environ 350€ et qu'à chaque rajout le prix évolue. Il n'écartera pas l'idée mais ils devront l'étudier davantage pour y répondre au mieux.

M. Le Maire rappelle au conseil que ce projet est un outil supplémentaire vers la candidature au label numérique.

En effet, des travaux sont en cours avec les différents services en répertoriant toutes les actions, les équipements et les solutions informatiques que ce soit pour l'utilisation quotidienne des agents mais aussi à destination des habitants. Un réel travail de fond.

M. Patrick FREMAUT souhaite rebondir au niveau de l'emploi, car assez régulièrement des offres arrivent de la CCPC et/ou diverses sociétés. Il se demande s'il serait possible de mettre ces offres d'emploi sur le site en créant une rubrique emploi.

M. David ACHIN indique que techniquement ce n'est pas un problème mais simplement dans cette première version ce n'était pas prévu. Il serait peut-être plus judicieux de mettre des liens qui proposent des annonces type CCPC plutôt que d'intégrer directement les offres sur une page. Cependant, il souhaite qu'il précise réellement le type de besoin pour ajuster au mieux.

M. Sébastien HENNON félicite toute l'équipe d'avoir initié ce changement et a noté une évolution majeure sur la partie de la sécurisation. Il se pose donc des questions au niveau du paiement en ligne.

M. David ACHIN indique que l'essentiel des changements porte surtout sur la partie graphique et ergonomique (nouvelle charte graphique) tout en reprenant les couleurs habituelles de la commune mais en donnant un coup de jeune au site. Un travail au niveau de l'accessibilité pour les séniors notamment afin d'avoir accès aux informations plus facilement. Comme exprimé précédemment le site est « responsive », c'est-à-dire qu'il s'adapte à tous supports comme le téléphone, l'ordinateur, la tablette... le format sera différent mais le contenu restera identique.

M. le Maire indique qu'il a souhaité une rubrique commerce local reprenant les animations et les actualités des commerces.

Mme Betty MORETTI indique qu'une case supplémentaire sera mise en avant nommée « La vie du centre-ville » reprenant tous les commerces et de ce fait se pose la question d'une potentielle rubrique emploi.

Il ne faut pas oublier que c'est un site de collectivité, d'informations, il faut pouvoir juger si l'information est assez pertinente pour la mettre en avant.

Mme Nelly THIEFFRY indique que ce nouveau site donne envie et semble vraiment être simple d'utilisation.

M. le Maire indique à plusieurs reprises le mot : Simplification.

Mme Betty MORETTI stipule que l'internaute veut aller vite, il cherche un élément en particulier, il faut donc simplifier la recherche au maximum.

M. le Maire demande au conseil municipal, qui d'entre eux est déjà allé sur le site de la ville, qui y va régulièrement, qui n'y va jamais. Les résultats ne sont pas forcément favorables.

L'outil internet est une bonne chose pour la commune, au mieux il touche 50% de la population, cependant pour les 50% restant, la dimension papier reste tout de même importante.

M. Marc DUPUIS indique que ce nouveau site est beaucoup plus intuitif et joli, il donne réellement envie de s'y perdre. En termes de contenu, les informations étaient déjà présentes mais difficiles d'accès. Cette nouvelle présentation va simplifier la vie des utilisateurs. Il les félicite pour ce beau travail.

M. le Maire demande s'il est possible que les élus puissent y avoir accès en amont.

Ce ne sera pas possible car le site sera accessible pour tous à compter du 1^{er} septembre pour une question de sécurité.

M. le Maire indique donc aux élus, s'ils souhaitent poser une question ou rajouter des éléments qu'ils n'hésitent pas à se manifester auprès de Mme Betty MORETTI ou de M. David ACHIN.

Mme Audrey MILLET demande si l'absence du logo de la ville d'Orchies est voulue.

Mme Betty MORETTI répond que cette démarche était voulue, le « coup de jeune » passe par le #VILLED'ORCHIES.

M. David ACHIN indique à son tour que c'était volontaire, ils se sont rendus sur d'autres site internet de diverses communes, la démarche de l'hashtag est essentiellement mise en avant.

M. le Maire indique qu'il comprend l'initiative de l'hashtag, en phase avec l'évolution d'internet, mais le logo de la ville doit être plus présent.

Mme Betty MORETTI indique que cette interaction joue sur la circulation de l'information, en effet si les personnes vont publier une photo ou encore un article ils vont utiliser l'hashtag et non pas le logo. C'est réellement créer du lien et faire voyager l'information.

Le conseil municipal applaudit toute l'équipe pour ce nouveau site internet de la ville.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance M. Marc DUPUIS et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 28 mars 2024 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu de délégation
2. Cession du tracteur
3. Adhésion à la Fondation du Patrimoine
4. Zones d'accélération des énergies renouvelables
5. Dénomination de voirie
6. Stands du marché de Noël
7. Convention de groupement de commandes « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose »
8. Convention avec le GEPSAL
9. Convention de participation prévoyance CDG COLLECTEAM
10. Recrutements de contractuels de droit public
11. Tableau des effectifs
12. Marché de restauration scolaire
13. Tarification sociale du restaurant scolaire
14. Ouverture de crédits
15. Demande de subvention à l'Agence de l'eau
16. Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du fonds de soutien pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération
17. Demandes de subventions à la Région Hauts-de-France
18. Modulation des indemnités des conseillers municipaux

- 1 -

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'intercommunalité.

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, il rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation relative à la signature de marchés publics en procédure adaptée.

Marchés de services :

- **Organisation de séjours pour les enfants pendant les vacances scolaires 2023-2024**
 - Lot 1 : Séjour à la neige en France (Valmeinier - Savoie)
UCPA Sport Vacances : 915,00 € TTC par enfant (16 places)
 - Lot 2 : Séjour à la neige à l'étranger : sans suite (Aucune offre reçue)
 - Lot 3 : Séjour en France : (Sarthe - Pays de la Loire)
Océane Voyages : 750,00 € TTC par enfant (24 places)
 - Lot 4 : Séjour à thème (Center Parcs Lommel - Belgique)
Océane Voyages : 750 € TTC par enfant (24 places)

Marchés de fournitures :

➤ **Colis des fêtes de fin d'année**

- Lot 1 : Colis des aînés - EPICUR 23,95€ pour une personne seule (785 colis) et 34,80€ pour un couple (340 colis)
- Lot 2 : Colis des retraités communaux - LA QUERCYNOISE 30€ (27 colis homme et 34 colis femme)
- Lot 3 : Colis des pensionnaires de l'EHPAD - EPICUR 30€ (141 colis)

➤ **Acquisition d'un tracteur**

PATOUX EQUIPAGRI - 105 000€ TTC

Marchés de travaux :

➤ **Travaux d'aménagement de la médiathèque**

- Lot 01 : Désamiantage Déplombage - Démolition Génie Civil du Nord - SAS LEPORCQ : 45 360 € TTC
- Lot 02 : Gros œuvre étendu - SPIE Batignolles : 599 400 € TTC
- Lot 03 : Couverture Etanchéité - Luc DANIEL Couverture : 144 000 € TTC
- Lot 04 : Façades Ravalement - CAID CONCEPT : 172 754,57€ TTC
- Lot 05 : Menuiseries extérieures - Déclaré sans suite - relance en cours
- Lot 06 : Serrurerie Métallerie- Déclaré sans suite - relance en cours
- Lot 07 : Menuiseries intérieures - Déclaré sans suite - relance en cours
- Lot 08 : Plâtrerie Doublage Faux plafond - Déclaré sans suite - relance en cours
- Lot 09 : Revêtements de sols scellés - Déclaré sans suite - relance en cours
- Lot 10 : Peinture -Sols souples - Déclaré sans suite - relance en cours
- Lot 11 : Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires - CVCA ENERGIES : 515 940€ TTC
- Lot 12 : Electricité - CFO/CFA Electricité Industrielle Nord : 391 729,32€ TTC
- Lot 13 : Appareil élévateur : Déclaré sans suite - relance en cours
- Lot 14 : VRD - LUDEO Paysage : 189 921,83€ TTC
- Lot 15 : Plantations - LUDEO Paysage : 63 558,46€ TTC

➤ **Groupement entre le Département du Nord, la Commune de Beuvry-la-Forêt et la Commune d'Orchies**

RD53 - Renforcement et reconstruction de chaussée, aménagements de sécurité, création de piste cyclable, trottoirs, stationnements et aménagements paysagers sur les communes d'Orchies et de Beuvry-La-Forêt EIFFAGE Route Nord Est - 1 843 662,52 € TTC

- Tranche ferme : 643 452,78 € TTC
- Tranche optionnelle 4 : 443 873,44 € TTC
- Tranche optionnelle 5 : 750 336,30 € TTC

M. le Maire indique que l'idée est de se rendre compte des différents marchés attribués mais l'occasion également de revoir l'ensemble de la politique municipale en matière d'investissements. Par exemple, ce sont des actions en faveur des aînés ou des jeunes à travers le centre de loisirs.

Concernant les travaux de la médiathèque, il y a eu des relances sur les différents lots, ils sont en cours d'attribution. M. le Maire assure que la médiathèque sera bien au programme en 2025, avec un début des travaux au dernier trimestre 2024, et une ouverture programmée en juin 2026.

La route départementale entre Orchies et Beuvry-la-Forêt sera complètement fermée. Ce marché se déroulera sur 3 ans. La rue des 3 Bonniers Marins restera accessible avec une circulation alternée afin de permettre aux riverains de se rendre à la crèche, au Pacbo, à la gendarmerie...

Des méthodes de communications seront faites prochainement, à savoir :

- Des réunions publiques
- Une distribution de flyers
- Des informations sur l'avancée des travaux aux riverains sur les réseaux sociaux

Pour information, une réunion aura lieu le 3 juillet à 19h en mairie d'Orchies.

-2-

CESSION D'UN TRACTEUR

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Comme évoqué dans le point précédent, la ville a acheté un nouveau tracteur pour le service des espaces verts.

Dans ce cadre, il propose d'approuver la reprise de l'ancien tracteur par cette société au prix de 15 000€.

Cette cession ne devrait pas apporter d'opposition car elle a fait l'objet d'une négociation préalable auprès de l'entreprise au moment de l'acquisition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

M. le Maire donne la parole à M. Cecil DEMULIER, conseiller municipal à la vie associative.

La Fondation du Patrimoine est un organisme à but non lucratif.

Elle a pour vocation d'accompagner les propriétaires publics ou privés dans leurs projets de restauration, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine dans toute sa diversité.

Elle peut notamment ouvrir des collectes de dons et soutenir financièrement certains travaux.

Vu les projets de la ville d'Orchies, notamment pour la tour à diable et l'église, il propose d'adhérer à la Fondation du patrimoine.

Le coût pour les villes de moins de 20 000 habitants est de 500€ par an.

M. le Maire indique qu'à Beuvry-la-Forêt, lorsqu'ils ont rénové leur église, ils ont fait appel à la Fondation du patrimoine.

A la rentrée de septembre, une réunion sera demandée afin de pouvoir rencontrer la Fondation du patrimoine avec la Région et les représentants de la paroisse.

En effet, M. le Maire rappelle qu'en 2027, la ville fêtera le bicentenaire de l'église. Un certain nombre de travaux ont été demandés pour lesquels il faut pouvoir anticiper.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite adhésion.

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, adjoint à la Transition énergétique.

Dans le but d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, l'UE fixe à 40% l'objectif d'énergies propres dans le monde énergétique européen.

Face au contexte géopolitique, l'objectif a été porté en mars 2023 à 42,5μ pour contribuer à la sobriété énergétique.

Dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 sur l'accélération des énergies renouvelables, les communes doivent identifier sur leur territoire des zones d'accélération propices aux installations d'énergies renouvelables pour contribuer aux objectifs nationaux.

Cette loi s'articule autour de six axes :

- Planifier les énergies renouvelables
- Simplifier les procédures de traitement
- Mobiliser le foncier déjà artificialisé
- Améliorer l'acceptabilité des projets en impliquant les communes et les citoyens
- Financer les énergies renouvelables
- Développer de l'engrais (la ville n'est pas concernée mais ce point fait partie des six axes)

Toutes les énergies renouvelables sont concernées : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydro-électricité, le biogaz, la géothermie ...

La ville a pu bénéficier de la mise à disposition de certaines données par les services de l'Etat pour mener à bien cette réflexion et répondre aux deux questions suivantes :

- Quelles filières peuvent être développées sur la commune ?
- Quelles sont les filières que souhaite développer la commune ?

Autrement dit, comment favoriser les projets tout en respectant les différents espaces du territoire que ce soient les zones naturelles, protégées ...

L'éolien et la méthanisation ne sont pas privilégiés sur notre territoire par rapport au groupement d'implantation et à la distance minimale à respecter avec les habitations.

Pour la méthanisation, à ce jour, aucun des agriculteurs orchésiens n'a soumis l'idée à la municipalité de partir sur ce projet.

Le photovoltaïque, 3 possibilités :

- au sol, à privilégier sur des terrains en état de friche
- sur toiture, chez les particuliers et des bâtiments
- sur les parkings

Dans ce cadre, il propose de cibler les parkings de plus de 1 500 m² qui devront implanter des panneaux photovoltaïques sur ombrières avant le 1er juillet 2028.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

-5-

DENOMINATION DE VOIRIE

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1^{er} adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux.

Dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable entre Orchies et Coutiches, un nouveau chemin a été aménagé pour permettre aux agriculteurs d'accéder à leurs champs.

Il est donc proposé de dénommer cette nouvelle voirie « Chemin des censiers ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite dénomination de voirie.

-6-

STANDS DU MARCHE DE NOEL

M. le Maire donne la parole à M. Didier BAERT, adjoint aux Fêtes et cérémonies.

Le marché de Noël aura lieu à la Pévèle Arena les 14 et 15 décembre.

Dans ce cadre, il propose de voter des tarifs de location des stands :

- 100€ pour une société
- 20€ pour une association

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdits tarifs de location.

-7-

GROUPEMENT DE COMMANDES « SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE ET HORIZONTALE, FOURNITURE ET POSE »

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

La Communauté de communes Pévèle Carembault a constitué un groupement de commandes « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose ».

L'objectif est d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, ainsi que des prestations de service de qualité.

Il propose donc d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite adhésion à ce groupement de commandes.

-8-

CONVENTION AVEC LE GEPSAL

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY, adjointe aux Affaires scolaires.

Dans la continuité des années précédentes, le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le renouvellement pour l'année scolaire 2024-2025 de la convention avec le GEPSAL.

Il s'agit de la mise à disposition d'un éducateur sportif, M. Frédéric DARNAULT, pour la classe football à horaires aménagés du collège du Pévèle, ainsi que pour des cours d'EPS dans les écoles élémentaires.

Le coût annuel actuel pour 1634,40 heures est de 54 343,80€ (coût horaire de 33,25€).

Pour information, pour la classe football, la ville touche une attribution de compensation de la part de la CCPC de 41 290€.

Pour cette année scolaire, la classe est composée de 36 élèves, dont 14 Orchésiens (soit 39%).

M. le Maire indique qu'auparavant cette compétence était communautaire.

Lorsque la communauté de commune Pévèle Carembault s'est constituée, elle a souhaité redonner aux communes un certain nombre de compétences dont la classe football pour la commune d'Orchies.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite convention avec le GEPSAL.

-9-

CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE CDG COLLECTEAM

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire impose une participation obligatoire des collectivités territoriales au risque prévoyance à compter du 1er janvier 2025 avec une participation obligatoire de 7€ minimum.

Dans ce cadre, les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales afin de couvrir leurs agents.

Il est donc proposé de participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7€ par agent.

Le comité social territorial du 17 juin dernier a voté à l'unanimité pour cette adhésion.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite participation au financement de contrats.

-10-

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de l'autoriser à recruter :

- deux CDD du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 au service d'entretien des bâtiments

- deux CDD à temps non complet du 1er septembre 2024 au 5 juillet 2025 au service animation jeunesse
- un CDD à temps non complet du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
- un CDD du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 au service communication
- un CDD de 20,5 heures hebdomadaires du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2027 au service comptabilité
- un CDD du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 aux services techniques
- deux CDD du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 aux services techniques
- un CDD du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 à la médiathèque
- un CDD du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 au service informatique

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite recrutement de contractuels.

- 11 -

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 juin dernier, en raison d'une stagiairisation, d'une mutation, d'avancements de grade, d'une mise en disponibilité et de départs en retraite, il est proposé au conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs au 1er septembre 2024 de la manière suivante :

- création d'un poste d'adjoint administratif
- suppression d'un poste de rédacteur principal 1ère classe
- suppression de 4 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- suppression de deux postes d'agent de maîtrise
- suppression de quatre postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, un à temps non complet et trois à temps complet
- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
- suppression de deux postes d'adjoint du patrimoine

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise à jour du tableau des effectifs.

MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY.

Dans le cadre du marché de restauration scolaire, deux offres ont été reçues :

- DUPONT RESTAURATION
- SOBRIE RESTAURATION

Ces offres ont été classées selon les critères suivants :

- **valeur technique**
 - respect de la grille de contrôle de fréquence des plats
 - qualité des denrées sur le plat chaud
 - organisation du travail
 - garantie de continuité du service public
 - offre personnalisée présentée dans le mémoire
 - grille de menu type & mémoire

- **prix des prestations**

Classement final :

Entreprise	Total critères valeur technique	Total critère prix	Total points	Classement
SOBRIE	57	40	97	1
DUPONT	56	38	94	2

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société SOBRIE RESTAURATION.

M. le Maire indique que le marché est pris pour 3 ans.

Un certain nombre de communes travaillent depuis quelques années avec ce prestataire, notamment la commune de Coutiches.

M. le Maire s'est rapproché de plusieurs personnes extérieures afin de bénéficier d'un avis avant même de le divulguer lors du conseil municipal.

Il a eu un retour positif à l'unanimité concernant cette société dite réactive et de qualité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite offre.

-13-

TARIFICATION SOCIALE DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé de modifier les tarifs demandés aux familles des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire.

Le 5 juillet 2021, la commune a signé une convention triennale avec l'Etat dans le cadre du dispositif « cantine à 1€ ».

Depuis le 1er janvier 2024, il est possible de bénéficier de la bonification EGAlim qui augmente le remboursement de l'Etat de 3€ à 4€ par repas distribué.

De plus, ce dispositif est étendu au coefficient CAF jusqu'à 1 000€.

Il est donc proposé de modifier les quotients et tarifs comme suit :

1/ passer le tarif du repas QF3 à 1€ au lieu de 2,95€

2/ détailler le QF4 en 2 tranches

Il est proposé de transformer le Q4 de la manière suivante :

- Q4 actuel : 901 à 1 400
- **Q4 modifié :**
 - Q4A** de 901 à 1 000, fixer le tarif des repas à 1€
 - Q4B** de 1 001 à 1 400, confirmer le prix du repas comme actuellement à 3,20€

De ce fait, le coût du repas passera de :

- 2,95€ à 1€ pour 44 familles actuellement en Q3
- 3,20€ à 1€ pour 22 familles actuellement en Q4

soit 66 familles bénéficiaires (86 élèves)

Le gain pour la commune est estimé à environ 6 000€ pour 2024 (septembre à décembre).

Cette proposition a un double avantage :

1/ pour 66 familles soit 86 élèves qui verront le tarif de cantine réduit de 1,95€ ou 2,20€ selon qu'elles sont classées en QF3 ou QF4

2 /pour le budget communal en raison de la participation de l'Etat plus importante en raison de l'accroissement des bénéficiaires des tarifs à 1€.

Le différentiel annuel positif est estimé à plus de 18 000€.

- Prix d'un repas 9,79€ (denrées, personnel, fluides)
- Participation familiale moyenne par enfant 2,44€
- Participation budget municipal 9,79€ - 3,26€ (familles et subventions) = 6,19€

Mme Nelly THIEFFRY ajoute que la municipalité ne peut que se féliciter car les enfants bénéficieront de repas équilibrés et à moindre coût.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite tarification sociale.

-14-

OUVERTURE DE CREDITS

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Le 22 juin 2023, le conseil municipal a approuvé le recours à un prêt relais de 1 500 000€ auprès de la Banque Postale, particulièrement pour financer les investissements dans l'attente des subventions attendues de l'Etat et de diverses collectivités.

Ce prêt doit être remboursé à l'issue de trois années et peut l'être partiellement par anticipation à chaque échéance trimestrielle.

Afin d'alléger le montant des intérêts versés qui sont de 18 112,50€ par trimestre, il est possible, en raison de la bonne trésorerie actuelle, de prévoir un remboursement de 400 000€ à la prochaine échéance du 17 octobre.

Pour ce faire et afin de respecter la réglementation de la comptabilité publique, il est demandé les ouvertures de crédits correspondantes à l'article D2313 OPNI S/F313 et R 1641 OPNI 01 S/F 01.

Cette opération sera donc autoéquilibrée en recettes et dépenses.

M. le Maire tient à féliciter M. Michel PIQUET et les services pour cette bonne gestion notamment au niveau de la trésorerie, une forme de remboursement anticipé qui permettra de gagner sur les intérêts donnés à cet emprunt.

Le souhait de la ville est d'annoncer dans le remboursement, le plus rapidement possible et de ne pas attendre que celui-ci soit échu.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite ouverture de crédits.

-15-

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

M. le Maire donne la parole à M. DERACHE.

Dans le cadre des travaux de requalification de la RD 953, il est proposé de demander une subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projet Ville perméable et résiliable.

Ce projet permet de favoriser l'infiltration de l'eau pluviale plutôt que de la renvoyer dans les réseaux afin de ne pas déséquilibrer la station d'épuration en cas de forte pluie.

C'est un travail qui sera effectué au fur et à mesure de l'ensemble des travaux et qui sera pris en compte selon l'état du terrain.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-16-

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN POUR LE 80^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

M. le Maire donne la parole à M. Didier BAERT.

Dans le cadre du fonds de soutien pour le 80ème anniversaire de la Libération, il propose de demander à l'Etat une subvention de 3 200€ pour la création d'une stèle en mémoire des cheminots orchésiens ayant fait acte de résistance.

Cette stèle sera posée sur le parvis de la gare le 6 octobre prochain.

Son coût est de 4 984,80€ TTC.

M. le Maire indique que dans le cadre du 80^{ème} anniversaire, un moment sera également dédié à la mémoire du Général de Gaulle le 10 novembre prochain.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-17-

DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

M. le maire donne la parole à M. Didier BAERT.

Dans le cadre du dispositif « Devoir de mémoire », il propose de demander à la Région Hauts-de-France deux subventions :

- une subvention de 2 500€ pour la création de la stèle évoquée dans la question précédente
- une subvention de 700€ pour l'achat d'un nouveau drapeau pour les jeunes

Le coût de ce drapeau est de 1 426,66€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdites demandes de subventions.

-18-

MODULATION DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Maire propose de modifier le règlement intérieur du conseil municipal en ajoutant une modulation des indemnités des conseillers municipaux en fonction de leur assiduité.

En effet, depuis la loi Engagement et proximité de 2019, l'article L2123-24-2 du CGCT permet de réduire jusqu'à 50% le montant de l'indemnité d'un élu insuffisamment assidu aux réunions liées à son mandat.

Jusqu'à présent, cet article ne s'appliquait qu'aux collectivités de plus de 50 000 habitants.

Dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a étendu cette possibilité à toutes les communes.

Il propose donc de retirer 25% de leur indemnité aux élus absents sans justification à plus de deux réunions par trimestre.

Réunions concernées :

- élections
- conseil municipal
- commission municipale
- conseil communautaire

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite modulation des indemnités des conseillers municipaux.

M. le Maire souhaite de très bonnes vacances aux conseillers municipaux et clôture cette séance.

La séance est levée à 20h21.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Marc DUPUIS	

Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
David ACHIN	
Patrick FREMAUT	
Gilda GRIVON	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Jérôme DERVAUX	
Carine GAU (Procuration à Ludovic ROHART)	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY (Procuration à Lise FOUCART)	
Nathalie GABRYELEWICZ (Procuration à Sébastien HENNON)	
Roger VANDEVYVERE (Procuration Guy DERACHE)	
Anne-Sophie DEBERDT (Excusée)	
Cécile DUPUIS (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Marie-Josée MASSON)	
Emilie PLAISANT (Procuration à Didier BAERT)	
Marine HERLEM (Procuration à Michel PIQUET)	
André DARRAS (Procuration à Marc DUPUIS)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Cécil DEMULIER)	
Matthieu CAUVIN (Excusé)	